

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
de Lille**Objet :**Référence :  
2026 / 4 / 1**JURY CRIMINEL**

\*\*\*\*\*

**CONSTITUTION  
DE LA LISTE  
PREPARATOIRE DES  
JURES DE LA COUR  
D'ASSISES DU NORD  
POUR L'ANNEE 2027**DATE DE CONVOCATION  
13 Mai 2026DATE D'AFFICHAGE  
13 Mai 2026EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL : 23NOMBRE  
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 22

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie  
que le compte rendu de  
cette délibération a été  
affiché à la porte de la  
Mairie le :**EXTRAIT DU  
DELIBERATIONS****du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG****L'an deux mil Vingt Six, le Vingt Mai à 18 heures 30 minutes,**

le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Présents :** MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DELBROUCQ Damien, DELECLUSE Léna, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GALLAND Guillaume, GARNIER Julia, HOTTELARD Fabienne, HUBAU Halima, LECOMTE Virginie, PAVY Stéphanie, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, RONDOUX Thierry, VANDAELE Jean-Christophe, WAQUET Antoine, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

**Absent(e)(s) excusé(e)(s) :**

M. GHESTEM Charles-Edouard donne pouvoir de vote à M. REVEILLON Eric

**Absent(e)(s) :****A été nommée secrétaire :** Madame BULTEY Dominique

L'arrêté préfectoral en date du 17/04/2026 fixe à 2035 le nombre de jurés appelés à figurer sur la liste du jury criminel au titre de l'année 2027, pour le département du Nord.

En vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés, et conformément aux articles 254 à 267 du Code de Procédure Pénale, il appartient au Maire de chaque commune de tirer au sort publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral.

Selon la répartition faite par cet arrêté préfectoral, 2 jurés sont à désigner par la Commune de Chérens. Il convient donc de tirer au sort un nombre triple de celui fixé par Monsieur le préfet, à savoir 6.

La liste préparatoire sera établie en deux exemplaires originaux qui seront transmis au service du greffe de la Cour d'assises du Nord avant le 12 juin 2026.

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 261-1 du Code de Procédure Pénale, un courrier d'information sera envoyé à chacune des personnes tirées au sort.

**Attention** : « Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2027 ne devront pas être retenues sur la liste préparatoire et ce, conformément à l'article 261 du Code de Procédure Pénale. Par ailleurs, le tirage au sort qui correspondrait au nom d'une personne rayée de la liste générale des électeurs, pour quelle que cause que ce soit, doit être considéré comme nul. »

Le tirage au sort porte toujours sur la liste générale des électeurs de la commune prévue par l'article L.16 du Code Electoral et se déroule de la façon suivante : un premier tirage donne le numéro de la page de la liste générale des électeurs, un second tirage donnera la ligne et, par conséquent, le nom du juré.

Monsieur le maire, assisté de deux conseillers municipaux et en séance publique du Conseil Municipal, procède au tirage au sort afin de désigner, à partir de la liste électorale, les personnes appelées à figurer sur la liste préparatoire aux jurés d'Assises 2027.

Il est procédé au tirage au sort des jurys d'assises pour l'année 2027.

N° Page	N° Ligne	Nom et prénom du juré
72	2	PROCUREUR née DELANNOY Jeanne
66	5	COQUELET née DEFFONTAINE Françoise
52	6	REPILLEZ née CORRION Roberte
118	6	FARENEAU Sylvain
16	9	BERQUET Fabien
205	2	LALLART née NICOLAI Anne

Tirage au sort effectué en séance publique les jour, mois et an susdits

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance

*Bulkey*



Le Maire,  
Pascal ZOUTE

Page

Paraphe

12